

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

élèves Question écrite n° 115918

#### Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour diminuer le poids des cartables des enfants des écoles élémentaires ou des collèges. Ces derniers doivent supporter un poids beaucoup trop excessif pour leur âge, ce qui entraîne des séquelles au niveau du dos. Il lui rappelle que son prédécesseur avait pris la mesure de ce problème en rédigeant une circulaire (n° 2008-002 du 11 janvier 2008) qui demandait aux conseils d'école et aux conseils d'administration de s'emparer de ce sujet. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiguer s'il compte prendre des mesures en ce domaine.

#### Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative, très préoccupé par le poids excessif des cartables des collégiens a engagé, depuis plusieurs années, un ensemble d'actions pour alléger le cartable de chaque élève de façon à ce qu'un cartable rempli pèse au maximum cinq kilogrammes. Ainsi qu'il est précisé dans la question, cette volonté ministérielle s'est manifestée dès 2008 et la réalisation des mesures préconisées, déjà largement mise en oeuvre, se poursuit actuellement. La circulaire n° 2008-002 du 11 janvier 2008, adressée à l'ensemble des recteurs d'académie propose en effet des mesures concrètes et pragmatiques afin d'aider les établissements d'enseignement à améliorer la situation. Parmi les préconisations, il est demandé que les établissements scolaires se mobilisent, afin d'organiser la journée des élèves en veillant notamment à limiter, pour les classes de 6e en particulier, les déplacements au sein de l'établissement. Le nombre de fournitures doit être restreintt, et de nouveaux formats de manuels scolaires doivent être utilisés en faisant appel aux supports numériques. C'est sur ce dernier point en particulier qu'insiste la circulaire de rentrée n° 2011-071 du 2 mai 2011 puisqu'il est demandé aux recteurs d'académie d'« accélérer le développement du numérique à l'école ». Cette circulaire précise également que « la généralisation des espaces numériques de travail (ENT) dans tous les établissements scolaires, déjà engagée dans plus de la moitié des académies, est une priorité ». Elle prévoit en outre que : « le cahier de textes numérique [..., ] devra être généralisé dans tous les établissements à la rentrée ». Son utilisation devra être effective à la rentrée 2011 dans tous les établissements. Le développement des ressources pédagogiques numériques est également vivement recommandé. Par ailleurs, les professeurs, notamment ceux qui enseignent l'éducation physique et sportive, ont à leur disposition, un dossier mis en ligne sur le site www. education. gouv. fr, intitulé « Sensibilisation aux bonnes postures » sur lequel ils peuvent s'appuyer pour développer chez les élèves les bonnes habitudes pour prévenir le mal de dos. Il est enfin vivement recommandé que l'ensemble des mesures destinées à améliorer la question du poids du cartable soit mis à l'ordre du jour du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) dans chaque établissement scolaire.

#### Données clés

Auteur : M. François Rochebloine

Circonscription: Loire (3e circonscription) - Nouveau Centre

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE115918

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 115918

Rubrique: Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

### Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8293 Réponse publiée le : 21 février 2012, page 1604